



## **BIG DATA. LES AGRICULTEURS DOIVENT S'EMPARER DU SUJET**



Une des questions soulevées par le big data concerne la propriété des données. - © FOTOLIA

### **La production massive de données agricoles soulève de nombreuses problématiques : leur utilisation, leur propriété et leur sécurisation. De nombreux acteurs se penchent sur la question mais des réglages restent à faire pour que les agriculteurs gardent le contrôle.**

Drones, stations météo, robots, colliers pour ani- maux d'élevage... Depuis quelques années, les objets connectés envahissent les champs, les tracteurs et les étables. Le monde agricole est entré dans l'ère de l'Internet des objets, ou « IoT » (pour Internet of things). Ces outils sont truffés de capteurs qui génèrent une multitude de données, qu'on appelle le « big data ».

Cette masse d'informations représente une véritable opportunité pour l'agriculture. À l'image des outils d'aide à la décision (OAD), elle offre la possibilité de répondre aux grands enjeux actuels et futurs du secteur agricole : gagner en productivité, diminuer la pénibilité du travail, attirer les jeunes générations, œuvrer pour le respect de l'environnement, faciliter la traçabilité... Encore faut-il savoir comment exploiter ces innombrables données. Car la donnée en tant que telle n'a pas d'utilité si elle n'est pas analysée. De plus en plus d'acteurs se penchent sur la question, à commencer par le gouvernement.

Dès 2015, dans le cadre de la feuille de route gouvernementale pour la transition écologique, le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll confiait la rédaction du rapport « Agriculture innovation 2025 » au président de l'Irstea, Jean-Marc Bournigal. Celui-ci soulignait alors l'importance de l'exploitation des données numériques et recommandait la mise en place d'un portail de données agricoles (ayant pour objectif de structurer et de mettre à disposition différents types de

données à vocation agricole). En janvier dernier, Stéphane LeFoll annonçait la création d'un poste de délégué ministériel en charge du numérique. Nommé en mars, c'est François Moreau, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts qui assure cette fonction. Enfin, le 21 mars, le gouvernement organisait une journée de réflexion autour des usages du numérique en agriculture, ImagineAgri. Autant d'initiatives qui montrent une réelle prise de conscience face à l'importance des données agricoles.



400 applications pour mobiles permettent de gérer les machines, surveiller les troupeaux, consulter les cours et marchés... © FOTOLIA

### **Nouvelles pratiques**

Mais comment les utiliser ? Certains ont déjà répondu à cette question clé. Des sociétés privées – Wiuz à Paris, projet Domopig en Bretagne – ont en effet pris le virage du big data, notamment en proposant de nouveaux services (analyse et conseil) aux agriculteurs à partir de leurs données. Des groupements d'agriculteurs, des organismes professionnels (Alice) et des instituts techniques (Acta) commencent aussi à mutualiser, à différentes échelles, leurs données pour les analyser et les utiliser. De manière générale, on observe une véritable mutation des différents métiers liés à l'agriculture, comme celui d'agronome. Pour que toutes ces initiatives fonctionnent, il apparaît évident que la transparence est de rigueur : « *C'est du partage des données que viendra la valeur* », a souligné Jean-Marc Bournigal, le 27 février lors d'une conférence organisée au Sima à Paris.

### **Propriété et sécurité**

Une question doit toutefois être réglée : celle de la propriété des données, qui, selon l'avis de l'ensemble des acteurs, doit rester celle des agriculteurs. Pour cela, il faudra légiférer mais force est de constater la lenteur du législateur face à ce sujet. Le think tank Renaissance numérique propose quant à lui que l'usage des données agricoles fasse l'objet de contrats. Dans tous les cas, il faudra un meilleur cadre pour faire face aux différents dangers créés par le partage de données ; risque de « business dépendance » des agriculteurs vis-à-vis des entreprises qui utilisent leurs données, piratage allant de la malveillance pure à l'extorsion, et enfin fracture numérique, laissant sur le côté ceux qui seront réfractaires ou pas assez formés.

*« L'Union européenne veut promouvoir la protection des données, a assuré Gérald Santucci, de la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies à la Commission de Bruxelles, le 27 février au Sima. C'est un enjeu considérable car nous sommes à l'ère de la négociation commerciale internationale. Dans ce cadre, nous tenons au respect de la vie privée : ce n'est pas une marchandise. La protection des données est non négociable. »*